

## Procès-Verbal

### Séance du 20 Juin 2025

L' an 2025 et le 20 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

**Présents** : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, RENARD Bérangère, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, M. PERNEY Noël

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : STOUVENEL Céline à Mme RENARD Bérangère, THIROLLE Anne-Marie à Mme ROZAN Anne, M. WALTER François à M. VALTOT Éric

**Excusé(s)** : Mme STABEL Marie-Thérèse

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 16/06/2025

**Date d'affichage** : 16/05/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Neufchâteau  
le : 27/06/2025

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BERGER Annie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16/05/2025 - 38/2025**  
**INSTAURATION DU TELETRAVAIL - 39/2025**  
**AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS AU SMIC - 40/2025**  
**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL - 41/2025**

#### **VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16/05/2025**

**réf : 38/2025**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16/05/2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d' **APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 16/05/2025.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **INSTAURATION DU TELETRAVAIL**

**réf : 39/2025**

M le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de Mme HARMAND s'inscrit dans une démarche d'amélioration de ses conditions de travail par une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle.

Par ailleurs, elle s'engage à respecter toutes les obligations en matière de temps de travail, d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la confidentialité et à la protection des données professionnelles comme le prévoit le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents, de refuser la demande de télétravail aux motifs suivants :

- Diminution du temps de présence physique à la mairie
- Coût lié au télétravail (achat d'un ordinateur portable, d'une souris et d'un logiciel type VPN : environ 500€)
- Distance domicile travail peu importante
- Absence de contrôle du temps réel télétravaillé

En outre, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, d'accorder à Mme HARMAND la possibilité d'échanger son temps de travail des mercredis matin pour un temps de travail les lundis après-midi et donc de décaler les deux heures d'ouverture aux publics sur le jour de son choix.

A la majorité (pour : 2 contre : 8 abstentions : 0)

### **AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSIONS AU SMIC**

**réf : 40/2025**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

#### **Les demandes d'adhésions présentées par :**

- Le PETR de la Plaine des Vosges – siège : Vittel
- La commune de Raon-les-Leau (54)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

**réf : 41/2025**

- Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires, soit 27/35ème, à compter du 1er octobre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'un poste de rédacteur territorial

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- D'inscrire au budget les montants nécessaires

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

#### Signature devis

En vertu des délégations permanentes de M. le Maire, il a été procédé aux signatures des devis suivants :

- Devis de Claude Agri pour une épareuse d'occasion à 7 200 € TTC.
- Devis de M. Pioli pour la réalisation de socles en ciment pour scellement des bancs, tables, poubelles, buts de foot, panneaux, etc. à 5 394 € TTC

#### Demande de subvention

L'Association Tennis Club demande une subvention tardive pour la réfection du terrain de tennis.

Le cours de tennis étant un équipement important pour le village, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à titre exceptionnel de 2000 €, correspondant à 1500 € pour financer les travaux et 500 € pour relancer l'activité du tennis à Vrécourt.

#### Plan de gestion différenciée des déchets verts

Le plan de gestion différenciée des déchets verts avec le FREDON Garand Est est une initiative gratuite dans le cadre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue.

Il permettrait de répondre à la première partie de notre demande initiale via un diagnostic et des préconisations pour la réduction des déchets verts.

Ce plan de gestion différenciée est un outil simple et qui sera adapté à nos ressources humaines et matérielles.

Il permet d'optimiser la compréhension et la gestion de nos espaces verts tout en prenant en compte les spécificités locales.

La première réunion de lancement avec Mr Fery de FREDON Grand Est se tiendra le mercredi 9 juillet à 10h30.

#### Opération "argent de poche"

5 jeunes sont inscrits à l'opération "argent de poche.

Les travaux qui leurs seront confiés sont les suivants :

- Fabrication d'éléments en bois cordé
- Huilage des nichoirs et hôtels à insectes

#### Diagnostic du réservoir du Château d'Eau

Parmi toutes les dates proposées, c'est celle du 13/11/2025 qui a été retenue.

#### Maison Guiquitte

L'Arrêté préfectoral d'expropriation de l'indivision Purdies arrivé en mairie le mardi 10/06.

La procédure suit son cours.

La première réunion de lancement de la phase 1 de l'AMO avec l'ATD88 est prévue le jeudi 3 juillet à 9h30.

#### Courrier collectif assainissement

La version définitive du courrier collectif des communes de MAXEY-SUR-MEUSE, VRECOURT et du Syndicat des Côtes et de la Ruppe pour les communes de MARTIGNY LES GERBONVAUX et CLEREY-LA-COTE a été envoyé à la presse le 17/06 afin d'alerter sur la suspension des projets d'assainissement.

#### Villages Fleuris

La visite du jury des Villages Fleuris a eu lieu le 18 juin. Nous espérons que notre fleur nous restera acquise.

#### Courrier du CD88

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Conseil Départemental des Vosges en réponse à notre courrier d'alerte assainissement.

Ce dernier n'annonce rien de nouveau et ne donne aucune piste.

#### Conseil de Classe

Mme BERGER Annie, donne lecture du compte rendu.

- Effectif : 4 élèves partants, 4 nouveaux arrivants et 2 changements d'orientation.
- Demande de matériel : demande d'équipements numérique pour une classe.
- Financement : Il est demandé à la commune le financement de séances de sport.

TRUCK DE FOU

M. le Maire donne lecture du mail qu'il a reçu de la part de TRUCK DE FOU afin d'organiser un événement sur notre commune le 08/08.  
Une réponse positive lui a été adressée étant donné que cette demande vise à créer une animation durant l'été sur la place du village.

Tracteur tondeuse

Le nouveau tracteur tondeuse a été livré. Il est quasiment identique au précédent à un point près. L'éjection se fait par l'arrière avec un bac de ramassage.

Séance levée à: 22:40

En mairie, le 03/07/2025

Le Maire  
Éric VALTOT

Secrétaire de séance  
Mme BERGER Annie

